

Séance du 24 février 2022**Délibération n° 2022-45**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 du mois de février à 20 heures, se sont réunis, à Theneuille dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 15 février 2022.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Romain POULET, Madame Marie-MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilles JACQUET à Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY à Monsieur Jérôme JOMIER

Absents excusés : Madame Anne RENAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Christophe BAJARD

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Amandine COFFIN, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5.2	Thème : Fonctionnement des assemblées

Objet : Modification de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** la loi n°2010-2053 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;

- VU** la délibération n°2020-76 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative à la création et l'élection des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- VU** la délibération n°2021-126 du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 relative à la modification de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- VU** la Charte du Pays de Tronçais relative aux modalités d'exercice des compétences transférées à la communauté de communes approuvée le 3 décembre 2012 ;

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant l'obligation d'instaurer la CLECT du fait du passage en fiscalité professionnelle unique ;

Considérant la démission de Monsieur Francis LEBLANC ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'abroger l'article 2 de la délibération n°2021-126 en date du 30 septembre 2021.

Article 2 : de désigner les conseillers suivants comme membres de la CLECT :

Communes	Titulaire	Suppléant
<i>Ainay-le-Château</i>	Madame Bernadette ACCOLAS	Madame Annie GAUMET
<i>Braize</i>	Madame Marie-Solange LALEVEE	Monsieur Jean-Yves CHARBY
<i>Cérilly</i>	Madame Véronique PAULMIER	Monsieur Roger SOUCHAL
<i>Coulevre</i>	Monsieur Daniel RONDET	Monsieur Michel GALOPIER
<i>Hérisson</i>	Monsieur Gilles JACQUET	Monsieur Philippe PERCHE
<i>Isle-et-Bardais</i>	Monsieur Daniel ARTIGAUD	Madame Anne RENAUD
<i>Le Brethon</i>	Monsieur Olivier LARAIZE	Madame Christine DEFFNER
<i>Le Vilhain</i>	Monsieur Kamel AMARA	Madame Sandrine VERMEERSCH
<i>L'Ételon</i>	Monsieur David LOUBRY	Madame Valérie FONTENIL
<i>Meaulne-Vitray</i>	Monsieur Jérôme MERLIN	Madame Carine LAPLAINE
<i>Saint-Bonnet-Tronçais</i>	Madame Françoise BOURGAIN	Madame Amandine GOZARD
<i>Saint-Caprais</i>	Monsieur Bernard MOLLO	Monsieur Fabien GRANIER
<i>Theneuille</i>	Monsieur Denis CLERGET	Madame Catherine NOYON
<i>Urçay</i>	Madame Anne THOMINET	Monsieur Romain POULET
<i>Valigny</i>	Madame Marie MILLERAT-DALDIN	Monsieur Alain BECQUART

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

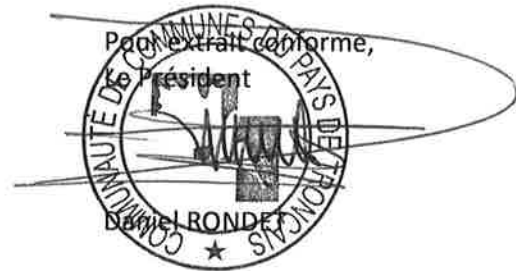
Affiché le

SLOW

ID : 003-240300558-20220224-D202245-DE

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 février 2022,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr